



**HAL**  
open science

## Égypte : une révolution politique encore inachevée

Clément Steuer

► **To cite this version:**

Clément Steuer. Égypte : une révolution politique encore inachevée. Chapuis, Julie ;. Le Moyen-Orient en marche : perspectives croisées, Éd. du Cygne, pp.19-31, 2012, 978-2-84924-268-1. halshs-00839691

**HAL Id: halshs-00839691**

**<https://shs.hal.science/halshs-00839691>**

Submitted on 15 Jul 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Égypte : Une Révolution politique encore inachevée

Le 11 février 2011, le vice-président égyptien Omar Souleiman annonce la démission du président de la République Hosni Moubarak, et le transfert de ses pouvoirs au conseil supérieur des forces armées (CSFA). Cette déclaration apparaît immédiatement comme une victoire du mouvement populaire qui défiait le pouvoir sur la place Tahrir depuis 18 jours en réclamant la chute du régime, et comme l'aboutissement de la « Révolution du 25 janvier ». Certains observateurs ont néanmoins fait valoir qu'une prise de pouvoir par l'armée, même sous la pression de la rue, ne constituait pas en soi une révolution<sup>1</sup>. D'autres ont préféré au contraire insister sur la révolution que constituerait le bouleversement des mentalités, des représentations, et des comportements quotidiens<sup>2</sup>, ou encore décrire ces événements comme une révolution avant tout civile, dans le sens où il s'agirait d'une révolution de la société civile<sup>3</sup>.

Bien entendu, la controverse entourant la manière de qualifier ces événements ressort avant tout d'un désaccord quant à la définition à apporter au terme de révolution. Appliqué à la conduite des affaires de la Cité, ce dernier peut en effet aussi bien désigner tout changement brusque de dirigeants opéré par la force (le coup d'État est ainsi une « révolution de palais »), qu'un bouleversement total des structures économiques, sociales et politiques d'une société<sup>4</sup>. Zygmunt Bauman propose ainsi de distinguer entre « révolution politique » et « révolution systémique », c'est-à-dire une révolution politique « entraînant en outre une transformation du système lui-même – un changement artificiel de la structure socio-économique pris en charge, ou au moins initié, par le gouvernement, alors que la révolution politique est achevée », étant entendu que la plupart des révolutions ne correspondent à aucun de ces deux idéaux-types, mais se situent dans un entre-deux, empruntant à l'un et l'autre des deux modèles<sup>5</sup>.

Suivant cette définition, il est trop tôt pour affirmer que l'Égypte a connu une révolution systémique, dans la mesure où la révolution politique n'y est pas encore achevée. Celle-ci, commencée le 25 janvier 2011, se poursuit en effet, puisque les changements de mentalités<sup>6</sup>, ainsi que l'irruption de la société civile sur le devant de la scène, ont justement des conséquences sur les structures politiques du pays elles-mêmes. Il ne s'agit pas seulement d'une redéfinition du contrat implicite liant gouvernants et gouvernés<sup>7</sup>, mais bien d'une attaque des bases mêmes sur lesquelles repose le régime. En effet, ce dernier n'a bien évidemment pas disparu comme par enchantement à

---

1 Voir par exemple l'article de Jean-Noël Ferrié sur *Télos*, « Égypte : replâtrage ou révolution ? », <http://www.telos-eu.com/fr/article/egypte-replatrage-ou-revolution>, 14 mars 2011, et plus récemment son interview dans *Le Soir* du 25 juillet 2011. Pour une opinion similaire concernant le cas tunisien, voir l'article de Jean-François Bayart sur son blog : « Indécences franco-tunisiennes », <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-francois-bayart/170111/indecences-franco-tunisiennes>, 17 janvier 2011.

2 Voir le documentaire de Joseph Confavreux et Jean-Philippe Navarre, diffusé sur France Culture le 21 juin 2011 à 17h, et intitulé « Égypte : La Révolution au quotidien ».

3 BEN NÉFISSA, Sarah, « Révolution civile et politique en Égypte. La démocratie et son correctif », *Mouvements*, n° 66, avril 2011, pp. 48-55.

4 Sur les difficultés à définir le terme de révolution, voir notamment STONE, Lawrence, "Theories of Revolution", *World Politics*, vol. 18, n° 2, janvier 1966, pp. 159-176.

5 BAUMAN, Zygmunt, « A Revolution in the Theory of Revolutions ? », *International Political Science Review*, vol. 15, n° 1, janvier 1994, pp.15-24.

6 La disparition du « mur de la peur », pour reprendre une expression chère aux militants de l'opposition égyptienne au moins depuis l'épisode Kefaya, en 2004-2005.

7 « Les Égyptiens ont pour la première fois de leur histoire fait l'expérience pratique de la souveraineté populaire qui a fait tomber le président Hosni Moubarak. À ce titre il s'agit bien d'une révolution politique » (BEN NÉFISSA, S., *art. cit.*) De son côté, Jean-Noël Ferrié concède le fait que les événements de janvier-février ont au moins eu pour conséquence d'explicitier la dépendance des gouvernants envers les gouvernés (« À quoi joue l'armée égyptienne », *Télos*, <http://www.telos-eu.com/fr/article/a-quoi-joue-l-armee-egyptienne>, 8 juin 2011).

l'annonce de la démission de Moubarak. Les « restes de l'ancien régime » (*fulûl al-nizâm al-sâbiq*) – à savoir l'appareil sécuritaire, le parti national démocratique (PND) et son réseau notabiliaire maillant l'ensemble du territoire dans un réseau serré de relations clientélistes – sont toujours en place au matin du 12 février .

Les débats autour de la qualification des événements de janvier-février 2011 tiennent ainsi pour partie à la confusion des termes entre révolution politique (qui oppose révolutionnaires et contre-révolutionnaires) et révolution systémique (que structure l'opposition « libéraux »/« conservateurs »)<sup>8</sup>, sachant que si l'on suit la définition donnée par Zygmunt Bauman, l'effectuation de la première est une condition nécessaire à l'éventuelle existence de la seconde. Dans cette optique, il est encore trop tôt pour se prononcer sur le caractère social de la révolution égyptienne, et si la distinction entre « libéraux » et « conservateurs » met en évidence une disproportion des forces en faveur des seconds, l'opposition entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires laisse apparaître une balance penchant nettement du côté d'un accomplissement de la révolution politique. L'apparent paradoxe de la situation tient au rôle ambigu des mouvements islamistes, et en premier lieu le plus important d'entre eux, celui des Frères musulmans. Conservateurs sur le plan économique et social<sup>9</sup>, ceux-ci n'en constituaient pas moins le gros des troupes de l'opposition au régime de Moubarak, et ont participé – quoi qu'avec un temps de retard – aux manifestations qui ont conduit au départ de ce dernier. L'attitude prudente des islamistes par rapport au processus révolutionnaire s'explique largement par la méfiance entretenue par les Frères musulmans à l'égard de tout aventurisme – méfiance historiquement liée à la répression dont ils ont été les victimes au cours années 1950 et 1960 – et par le traditionnel quiétisme des salafistes, idéologiquement hostiles à toute participation à la vie politique.

Étant entendu que la révolution politique consiste en un changement des structures politiques, il importe pour notre propos de rappeler quelles étaient les structures politiques du régime de Moubarak, afin de déterminer quelles sont celles qui ont été éradiquées depuis le soulèvement du 25 janvier, quelles sont celles qui ont été ébranlées dans la suite du processus révolutionnaire, et quelles sont celles enfin qui sont demeurées intactes, et si elles sont aujourd'hui menacées. Depuis le coup d'État des officiers libres survenu en 1952, l'Égypte est gouvernée par un régime militaire. Celui-ci a dû faire face à un déficit de légitimité causé par l'échec, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, du socialisme panarabe de Gamal Abdel Nasser, puis par les problèmes économiques qui se sont posés suite à la politique d'*infitâh* (ouverture économique) et au contre-choc pétrolier, et enfin par la contestation des accords de Camp David. Dépourvu désormais de tout projet économique et politique mobilisateur, le régime a utilisé à partir de la fin des années 1980 son parti hégémonique, le Parti national démocratique (PND), pour constituer un réseau clientéliste qui le liait aux périphéries de la société par l'intermédiaire des notables locaux puis, de plus en plus, par celui des hommes d'affaires. Enfin, ce système clientéliste qui liait le régime militaire à la société était verrouillé par la Commission des partis, qui permettait au pouvoir exécutif de contrôler l'offre politique en interdisant aux courants politiques susceptibles de contester le système dans les urnes de se constituer en partis<sup>10</sup>.

8 La première opposition reprend le lexique politique indigène, opposant à la révolution (*al-thaûra*), la contre-révolution (*al-thaûra al-mudâdda*). La seconde opposition est empruntée à Jean-Noël Ferrié.

9 Encore que cette affirmation demeure à nuancer, tant il est vrai que la notion de « socialisme islamique » est historiquement fortement enracinée au sein du courant islamiste, dont les discours mettent encore aujourd'hui l'accent sur la justice sociale (*al-`adâla al-ijtimâ`iya*). Inversement, le camp des « libéraux » comprend, aux côtés des partis de gauche, du mouvement ouvrier et des organisations de jeunesse, des partis et organisations liées au patronat. La question sociale, qui ne manquera pas de se poser au futur gouvernement égyptien, est susceptible de susciter des divisions aussi bien parmi les islamistes que parmi leurs adversaires libéraux. Ce point n'est cependant pas l'objet du présent article, qui traite essentiellement des effets du processus révolutionnaire sur les structures politiques égyptiennes.

10 J'ai émis dans ma thèse de doctorat l'hypothèse selon laquelle ce contrôle de l'offre politique était le seul instrument permettant au régime d'exclure de l'arène politique des entrepreneurs politiques dont l'activité en période électorale tendrait à la formation d'un « marché des voix » susceptible d'éroder la logique clientéliste à l'œuvre dans les

La « révolution du 25 janvier » a eu pour principal effet de débloquent le système politique, en portant au pouvoir le CSFA, qui tire sa légitimité de sa seule promesse d'organiser des élections transparentes et non truquées. Le 30 mars 2011, le CSFA a promulgué une nouvelle loi des partis qui a rompu le lien organique entre le pouvoir exécutif et la Commission des partis. Alors que celle-ci était jusqu'alors composée majoritairement de membres nommés directement ou indirectement par le président de la République, elle ne comporte désormais plus en son sein que des juges statutairement indépendants. Cette nouvelle loi des partis a eu pour conséquence une multiplication des partis politiques légaux durant les mois précédant les élections. En particulier, le courant islamiste, majoritaire au sein de la société égyptienne, dispose désormais d'une traduction politique légale et officielle.

Ce déblocage politique constituait une condition nécessaire pour permettre aux forces politiques présentes de longue date dans la société égyptienne de s'attaquer aux racines clientélistes du système lors des élections parlementaires. Leur tâche a par ailleurs été facilitée par la dissolution du PND<sup>11</sup>, véritable entreprise d'organisation sur le plan national des relations clientélistes locales. Les anciens membres du PND ne sont pas parvenus à reconstituer ce dernier, et sont désormais divisés entre plusieurs partis politiques, dont seuls quatre se sont jusqu'à présent montrés en mesure de participer de manière effective aux élections<sup>12</sup>. À ce stade, le verrou du système politique a sauté, et le système clientéliste a été désorganisé par la dissolution du PND, et est désormais en passe d'être défait dans les urnes. Des structures politiques de l'ancien régime, il ne reste plus que ce qui en constituait le cœur même, le régime militaire, désormais coupé de son lien avec la société, et toujours en panne de légitimité, comme le montrent les affrontements récurrents opposant manifestants et forces de l'ordre depuis l'attaque de l'ambassade israélienne le 9 septembre. Tout semble donc indiquer que l'Égypte se dirige vers une *transition négociée* entre le CSFA et un parlement légitimement élu et doté de pouvoirs constituants. De fait, les négociations concernant la place de l'armée dans les institutions ont débuté avant même le commencement des opérations électorales.

En conséquence, nous analyserons dans la suite de cet article les rapports de forces opposant depuis la chute du président Moubarak trois types d'acteurs aux intérêts conflictuels : les soutiens de l'ancien régime, dont le noyau dur est constitué par une partie de l'appareil de sécurité et des notables locaux, et que nous qualifierons ici de *contre-révolutionnaires*, bien que ce vocable recouvre dans les faits tout un éventail d'attitudes, allant des projets de restauration autoritaire à la volonté de négocier aux meilleures conditions une place dans un jeu politique aux règles désormais chamboulées ; les mouvements de l'opposition séculière, organisations de jeunesse (« les jeunes de la place Tahrir » – *shabâb mîdân al-Tahrir*), syndicats indépendants et partis séculiers, et que nous qualifierons ici de *révolutionnaires*, dans la mesure où ils auraient préféré faire passer l'accomplissement de la révolution avant les élections, même si nombre d'entre eux ont décidé de jouer néanmoins selon les règles imposées par le CSFA, tandis que d'autres persistent à les contester jusqu'à un stade avancé du processus électoral ; les *islamistes*, enfin, et en premier lieu les Frères musulmans, qui ont pragmatiquement choisi de pousser à l'organisation rapide des élections, afin de faire de ces dernières une étape d'un processus révolutionnaire sur la poursuite duquel leur position à l'Assemblée du peuple et leur légitimité issue des urnes leur assureraient un degré de maîtrise bien supérieur à celui des autres forces en lice.

Dans un premier temps, le CSFA se place en position d'arbitre, entre les exigences des révolutionnaires, les résistances des contre-révolutionnaires, et les revendications des islamistes, qui se font de plus en plus fortes à mesure que l'on s'approche de la date des élections législatives. Les révolutionnaires demandent d'abord à faire table rase du passé, en confiant le pouvoir à un conseil

---

élections législatives depuis 1990.

11 *Al-Dustûr*, 17 avril 2011.

12 Il s'agit du parti égyptien national, du parti des conservateurs, du parti de la liberté, et enfin du parti de la réforme et du développement.

civil de transition, et en convoquant une « assemblée des sages » chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Ils demandent également un délai de deux ans avant d'organiser les élections législatives, délai nécessaire selon eux pour que les nouvelles forces politiques issues de la révolution aient le temps de s'organiser. Le CSFA préfère se contenter de dissoudre les deux chambres (Assemblée du peuple et Assemblée consultative) et de promulguer un document constitutionnel de transition, laissant ainsi aux assemblées élues le soin de rédiger une nouvelle Constitution. Ce faisant, il décide explicitement de se maintenir au pouvoir jusqu'à la fin de la période de transition.

De leur côté, les islamistes choisissent de soutenir cette feuille de route, car ils savent qu'ils ont toutes les chances de remporter ces élections, ce qui les mettra en mesure de peser de manière décisive sur le processus d'élaboration de la future Constitution. Ils appellent en conséquence à voter oui lors du référendum du 19 mars, portant explicitement sur une série d'articles destinés à prendre place dans le document constitutionnel de transition, et implicitement sur la feuille de route élaborée par le CSFA. En donnant ainsi les mêmes consignes de vote que le CSFA et le PND, alors que les partis séculiers et les organisations de jeunesse appellent à voter non, les islamistes donnent corps à ce clivage opposant libéraux et conservateurs. En approuvant à 80 % la proposition du CSFA, le corps électoral accrédite l'idée selon laquelle les forces révolutionnaires seraient minoritaires dans la société égyptienne. Enfin, cette alliance objective entre le CSFA, les contre-révolutionnaires et les islamistes crédibilise les accusations de collusions entre ces trois forces. Suite à la dissolution du PND, le scénario qui semble se dessiner, et qui sert de repoussoir aux révolutionnaires, est celui d'un accord entre les islamistes et le CSFA en vue de préserver les structures de l'ancien régime, les Frères musulmans et les salafistes remplaçant purement et simplement le défunt parti hégémonique dans une configuration demeurée pour l'essentiel identique. L'attitude autoritaire du CSFA, qui continue de prohiber grèves et syndicats indépendants<sup>13</sup> et traduit des révolutionnaires devant des tribunaux militaires, contribue à entretenir les soupçons. La situation se tend en conséquence dès l'été 2011, et le ton se durcit alors entre les organisations de jeunesse et le pouvoir militaire. L'attaque de l'ambassade d'Israël (9 septembre), l'existence d'une campagne réclamant la candidature du leader du CSFA – le maréchal Hussein Tantawi – à la présidence de la République, et enfin les événements de Maspéro (9 octobre), achèvent d'instaurer un climat de défiance entre le pouvoir transitoire et les organisations révolutionnaires.

Pourtant, plusieurs décisions du CSFA semblent indiquer que celui-ci ne dispose pas d'un *hidden agenda*, mais navigue au contraire à vue, arbitrant entre des pressions contradictoires. Ainsi, le pouvoir militaire a-t-il satisfait un certain nombre des vœux des révolutionnaires au cours des premiers mois qui ont suivi la chute de Moubarak. Les manifestants ont en effet obtenu, dès le 22 février, un remaniement ministériel permettant l'entrée au gouvernement de plusieurs membres des partis d'opposition, avant de parvenir – le 3 mars – à faire remplacer le premier ministre Ahmad Shafiq par un ancien universitaire – professeur d'ingénierie à l'université du Caire – Isâm Sharaf<sup>14</sup>. Le 29 janvier, au lendemain de l'effondrement des forces de police, Hosni Moubarak avait nommé Ahmad Shafiq, ancien commandant en chef de l'armée de l'Air (arme dans laquelle Moubarak avait lui-même mené sa carrière militaire) en remplacement du civil Ahmad Nazîf, en poste depuis 2004, à la tête du gouvernement militaire qu'il avait alors constitué dans l'urgence. Son départ au profit d'un civil ayant participé aux manifestations constitue donc un symbole important, puisqu'il s'agit pour les révolutionnaires de se débarrasser du dernier premier ministre nommé par le président déchu. Le 7 mars, la fédération des syndicats indépendants parvient de son côté à obtenir le renvoi du ministre du Travail, un dirigeant de la fédération des syndicats officiels, au profit d'un juriste ayant présidé à

---

13 Sur ce sujet, voir CLÉMENT F., DUBOC, M., et EL SHAFEI, O., « Le Rôle des mobilisations des travailleurs et du mouvement syndical dans la chute de Moubarak », *Mouvements*, n°66, avril 2011, pp 69-78.

14 *Al-Shurûq*, 4 mars 2011.

l'élaboration du code du travail de 2003<sup>15</sup>. La semaine d'affrontements et de manifestations qui précède le début des élections – les « événements de la rue Mohammed Mahmoud » – permet également aux révolutionnaires d'infléchir le cour des événements dans un sens qui leur soit plus favorable. Dès la nuit du 19 au 20 novembre, le CSFA accorde une pension aux blessés des manifestations de janvier-février<sup>16</sup>. Mais cette concession arrive trop tard, et les manifestations continuent, ainsi que les affrontements meurtriers. Le 25 novembre, un nouveau premier ministre, Kamâl Al-Ganzûrî, est nommé en remplacement de `Isâm Sharaf<sup>17</sup>. Cette annonce ne calme pas les manifestants, qui rejettent la nomination de Al-Ganzûrî et réclament la formation d'un « gouvernement de salut national », formé par les principales figures de l'opposition. Le 26 novembre, le CSFA fait une dernière concession en annonçant la création d'un conseil consultatif auprès du gouvernement, qui comprendrait notamment des personnalité issues de l'opposition. Depuis la chute de Moubarak, les manifestations ont ainsi permis aux révolutionnaires de peser sur le processus de prise de décision et de défaire deux gouvernements. L'arrestation de l'ancien président, de ses deux fils et de plusieurs caciques du régime le 13 avril<sup>18</sup>, la dissolution de son parti, le PND, trois jours plus tard<sup>19</sup>, et enfin celle des conseils locaux (*mahalliyât*) le 28 juin<sup>20</sup>, constituent pour leur part autant d'attaques contre les structures mêmes de l'ancien régime, menées par les institutions judiciaires avec le feu vert d'un gouvernement de transition soumis à la pression des manifestants et de l'opinion publique.

Enfin, la loi organisant le déroulement des élections porte elle aussi les traces de ces pressions contradictoires pesant sur le pouvoir de transition. Cette loi instaure en effet un système mixte pour l'élection des deux chambres du Parlement. Le scrutin uninominal étant réputé favoriser les patrons locaux autrefois membres du PND, les partis séculiers ont poussé à l'adoption de la proportionnelle intégrale. Or, le CSFA a d'abord présenté un projet de loi prévoyant de réserver un tiers seulement des sièges de l'Assemblée du peuple au scrutin proportionnel<sup>21</sup>. Après discussion avec les partis politiques, le CSFA a promulgué une loi prévoyant que la moitié des sièges de l'Assemblée seraient pourvus au scrutin de liste<sup>22</sup>. Le 26 septembre, un amendement à cette loi électorale ramène finalement la proportion de sièges pourvus au scrutin majoritaire à un tiers<sup>23</sup>. Les partis de l'opposition sont ainsi parvenus à obtenir une inversion de la proportion initialement prévue pour la composition de l'Assemblée.

Néanmoins, durant l'été, une partie des forces révolutionnaires, effrayées par la perspective d'une victoire électorale des islamistes qui assurerait à ces derniers la haute main sur la rédaction de la Constitution, réclament au CSFA la proclamation de principes supra-constitutionnels qui s'imposeraient au pouvoir constituant. Il s'agit surtout pour eux de garantir l'égalité des droits entre les chrétiens et les musulmans, et entre les hommes et les femmes. Le 31 octobre, le vice premier ministre Salmî publie un projet de principes supra-constitutionnels comprenant une série de mesures destinées à rassurer les révolutionnaires, telles que le respect des droits de l'homme et la garantie que les Assemblées élues ne nommeraient que 20 % des membres de la constituante, les 80 % restants étant issus de la société civile. Mais le document prévoit également des garanties quant au rôle de l'armée dans les futures institutions. Si cette dernière mesure est évidemment contestée par

---

15 *Al-Masrî Al-Yûm*, 8 mars 2011.

16 *Al-Masrî Al-Yûm*, 21 novembre 2011.

17 *Al-Dustûr*, 26 novembre 2011.

18 *Al-Ahrâm*, 13 avril 2011.

19 *Al-Dustûr*, 17 avril 2011.

20 *New York Times*, 28 juin 2011.

21 *Al-Jumhûriya*, 30 mai 2011.

22 *Al-Masrî Al-Yûm*, 21 juillet 2011.

23 *Al Ahram Online*, 26 septembre 2011.

les révolutionnaires, les islamistes rejettent l'ensemble du document. Estimant qu'une ligne rouge a été franchie par le pouvoir militaire, les Frères musulmans et les organisations salafistes appellent à une manifestation le 18 novembre. Les organisations révolutionnaires se joignent *in extremis* à l'appel, sous le mot d'ordre « *teslîm al- sultâ* ». Pour les islamistes, ce mot d'ordre signifie un abandon des principes supra-constitutionnels. Pour les révolutionnaires, il s'agit surtout de demander au pouvoir militaire de renoncer à ses prétentions d'imposer à la future Assemblée élue la garantie que les intérêts de l'armée seront placés à l'abri de toute discussion. Islamistes et révolutionnaires s'accordent par ailleurs à exiger l'organisation rapide de l'élection du président de la République, et le transfert des pouvoirs du CSFA aux représentants du peuple librement élus. Certains révolutionnaires vont cependant plus loin, et demandent le transfert immédiat de tous les pouvoirs à un comité de civils constitué *ad hoc*.

La manifestation pacifique du 18 novembre constitue une impressionnante démonstration de force, en particulier pour les mouvements islamistes. Dans la foulée, certains révolutionnaires décident d'occuper symboliquement la place Tahrir, jusqu'à ce que le CSFA ait renoncé au pouvoir. Le 19 au matin, 9 jours à peine avant le début des opérations électorales, ils sont expulsés *manu militari* par les forces de l'ordre. Cette expulsion met le feu aux poudres : l'entrée de la rue Mohammed Mahmoud, qui mène au bâtiment du ministère de l'intérieur, sera plusieurs jours durant le théâtre d'affrontements meurtriers opposant révolutionnaires et services de la sécurité centrale (*amn al-markazî*). Les organisations de jeunesse en profitent pour tenter d'infléchir le cours des événements en appelant à manifester plusieurs jours durant pour réclamer le départ immédiat du CSFA et le transfert immédiat de tous ses pouvoirs à un « gouvernement de salut public » composé de représentants des principales forces politiques et de figures du pouvoir judiciaire. Dans cette configuration nouvelle, où il est pour la première fois contesté directement dans son existence même, le pouvoir militaire perd de fait sa position d'arbitre, qui échoit alors aux islamistes. Redoutant que la satisfaction des demandes des révolutionnaires aient pour effet d'ajourner *sine die* les élections, ces derniers demeurent néanmoins passifs. Malgré leur isolement, les révolutionnaires parviennent à arracher au CSFA le renvoi du gouvernement de `Isâm Sharaf, et la création d'un conseil consultatif composé de civils. Le commencement des opérations électorales, le 28 novembre, gèle temporairement les mobilisations, sans qu'aucun accord n'ait été trouvé sur la question des principes supra-constitutionnels. Les négociations concernant l'étendue des pouvoirs constitutionnels du futur Parlement se poursuivent donc alors que la procédure électorale, prévue pour durer jusqu'en mars, a d'ores-et-déjà débutée.

Le processus révolutionnaire est donc toujours en cours en Égypte, mais nul doute que les structures politiques de l'ancien régime ont déjà été sérieusement ébranlées. Les opérations électorales, au cours desquelles les partis issus de l'ancien PND sont balayés – avant tout au profit des partis islamistes –, constituent pour leur part une étape importante dans ce processus. En réduisant considérablement l'influence des notables locaux, elles portent le coup de grâce au système clientéliste qui constituait l'un des piliers du régime de Moubarak. De plus, ce renouvellement des élites politiques constitue de fait une modification des structures sociales du pays, en privant une bonne partie des notables locaux et des hommes d'affaires proches de l'ancien régime de leur accès aux ressources de l'État central, qui leur permettait de consolider leur assise locale. Cette perte d'influence continuera probablement à produire ses effets tout au long des prochaines années. La dernière bataille autour des structures politiques héritées de l'ère Moubarak se déroulera probablement au cours du processus d'élaboration de la future Constitution, et portera sur le rôle de l'armée et des services de sécurité au sein des futures institutions. Enfin, le futur pouvoir égyptien devra bien répondre d'une manière ou d'une autre aux revendications sociales qui se sont multipliées depuis 2006. C'est alors que l'on saura si la révolution politique égyptienne – qui aura duré au total bien plus que les 18 journées de manifestations ayant conduit au départ de Moubarak – accouchera ou non d'une révolution systémique.